

Paris-Moscou: récit d'une spoliation et d'une restitution

Sonia Combe, historienne

Article paru dans H&L n° 128 (supplément, déc. 2004), p. 94.

En février 1990, le quotidien soviétique *Izvestia* révèle l'existence, à Moscou, d'un dépôt dit « Archives spéciales », où sont conservés des fonds d'archives occidentales⁽¹⁾. Les archives de la LDH figurent dans la liste des fonds français qu'ont dressée les archivistes soviétiques, aux côtés d'autres archives d'associations (Comité d'aide aux réfugiés espagnols, Licra, etc.), de syndicats, de partis, des organisations franc-maçonnes, d'institutions comme l'Alliance israélite universelle, de papiers personnels d'hommes politiques (Léon Blum) ou d'intellectuels (l'historien Marc Bloch)... Mais le volume des fonds publics, comme les dossiers de la préfecture de police de Paris et des deuxième bureaux, est encore plus conséquent : il correspondrait à dix mille cartons⁽²⁾. Notons au passage qu'à l'instar de ce que nous découvrirons pour les archives de la LDH, les documents de la Sûreté produits pendant les années 1930 sont prépondérants et que, reclus à Moscou, ils n'ont pas subi les opérations de tri et le pilonnage que l'administration leur réserve habituellement. L'historien s'en réjouira⁽³⁾.

Les négociations

Un an plus tard, le 14 novembre 1992, *Le Monde* peut annoncer que « Moscou accepte de restituer 20 tonnes de documents des deuxième bureaux ». Après microfilmage, bien entendu. Ce sont en effet les archives que la France entend rapatrier au plus vite et celles qui suscitent le plus la curiosité. « Reste à savoir, concluait *Le Monde*, quand ces archives seront restituées et surtout quand elles seront ouvertes au public, en France comme en Russie... » En février 2000, les archives de la LDH sont rapatriées en France via le Quai d'Orsay pour être déposées, en juin 2000, à la BDIC⁽⁴⁾.

La saisie

Où, quand et comment, les archives de la LDH ont-elles été saisies ? Si le Grand Orient de France peut supposer que ses propres archives l'ont été le 15 juin 1940, date à laquelle Knochen⁽⁵⁾ installait son service de contre-espionnage⁽⁶⁾, la LDH ne dispose d'aucun point de repère. Elle n'a pas su, ou n'a pas pu prendre à temps des mesures pour protéger ses archives en les évacuant en lieu sûr. Les chances de retrouver aujourd'hui un témoin oculaire sont très faibles et aucun membre de la LDH qui aurait assisté à la perquisition de la Gestapo rue

Jean-Dolent ne s'est jamais manifesté ou n'est connu des ligueurs actuels ; nous n'avons pas davantage trouvé de témoignage écrit, ni même mention de la spoliation dans les archives de la Gestapo – à l'heureuse exception d'un dossier joint, par les hasards de l'histoire, aux 452 cartons rapatriés de Moscou. Il s'agit d'une centaine d'interrogatoires menés par la Gestapo au cours de l'été 1940, en mairie et en présence de traducteurs assermentés, des responsables et membres de sections de la LDH dans la région de Dijon, soit les sections de l'Aube, du Cher, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Loiret, du Loir-et-Cher, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de l'Yonne.

Nous n'avons là que la preuve de l'intérêt que la Gestapo a porté immédiatement à la LDH, organisation qui avait été susceptible d'accueillir et d'aider les réfugiés antifascistes allemands et dont l'engagement contre le nazisme était connu. Ces fonds ont-ils été exploités à Paris ? C'est vraisemblable. De Berlin, en raison des bombardements, ces archives furent mises en sécurité dans le territoire des Sudètes, à Ceská-Lípa. Il s'agissait principalement des archives de la Sûreté nationale, mais il est vraisemblable que les archives de la LDH ont fait partie du même lot sur lequel tomba, en 1945, le Smersh, le service de contre-espionnage de l'Armée rouge arrivé avec le premier bataillon ukrainien. Selon Patricia Kennedy Grimsted, une équipe d'archivistes fut dépêchée sous la direction de Beria pour en assurer le transfert vers Moscou. Vingt-huit camions sous scellés atteignirent la capitale à la fin de juin 1945. ●

(1) Cet article a été publié dans *Retour de Moscou*, Sonia Combe et Grégory Cingal (dir.), La Découverte/BDIC, 2004.

(2) Voir l'article « Le retour de Russie des archives de la Sûreté » paru dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 45, 1995.

(3) Voir Emmanuel Naquet, « Retour de l'URSS. Brève histoire de la mémoire de la LDH », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2010/4, n° 100, p. 55-57.

(4) La BDIC, renommée en 2018 « La contemporaine », regroupe d'autres fonds sur la défense des droits de l'Homme comme ceux de Jean-Jacques Félice ou du Tunisien Ahmed Othmani, fondateur de Penal Reform International.

(5) Lors des procès de Nuremberg, en 1946, Knochen dit avoir été dépêché par Heydrich à Paris en juillet 1940 pour former un détachement d'une vingtaine d'hommes chargés de retrouver les écrits d'émigrés, des organisations et des loges maçonniques existantes (Cote CDJC XIX-1).

(6) « Les Francs-maçons », numéro spécial de *L'Histoire*, n° 256, juillet-août 2001.

logements vides et un fonds social alimenté par une taxe d'habitation.

Droits des étrangers.

Elle intervient, avec un Collectif national, pour la défense des élèves, lycéens, maîtres auxiliaires et contractuels étrangers menacés d'expulsion.

Présidentielles.

Elle appelle à voter au second tour pour Lionel Jospin.

Algérie.

Après la rencontre des partis d'opposition à Sant'Egidio, à Rome, elle condamne la persistance du gouvernement algérien dans le refus d'en tenir compte. Elle s'associe à la manifestation nationale à Nantes contre la politique française d'attribution des visas aux Algériens.

Bangladesh.

Elle demande au gouvernement de ce pays les mesures qu'il compte prendre pour protéger Taslima Nasreen, victime, pour ses écrits féministes, d'une *fatwa* prononcée par un groupe d'intégristes musulmans.

Tchéchénie.

Elle condamne en janvier l'intervention militaire russe en Tchétchénie.

1996

Libertés.

La LDH proteste contre l'interdiction du rassemblement du Centre d'information et de recherche cannabique (CIRC), décision qui confirme que tout débat sur les problèmes de toxicomanie est tabou.

Droits des étrangers.

Elle exprime sa solidarité à l'occasion de la condamnation en janvier d'une jeune Française à trois mois d'emprisonnement pour aide au séjour irrégulier d'un étranger, qui était son compagnon.

Elle proteste en mars contre l'évacuation, à l'église Saint-Ambroise, d'étrangers victimes des lois Pasqua, et en août contre celle de l'église Saint-Bernard.

Droits des femmes.

Elle soutient la campagne en faveur de la jeune Sarah Balabagan, originaire des Philippines,